

A.C. JARDINS

Société à responsabilité limitée au capital de 22 960 euros

Siège social : 3, rue Francisque Sauzedde - ZA de Lagat - 63120 COURPIERE

899 259 386 RCS CLERMONT-FERRAND

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 18 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 18 novembre,

A 18 heures 30,

La société FINANCIERE CHALEIL, société civile au capital de 1 655 euros, ayant son siège social Roddias - 63120 COURPIERE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 824 243 513, représentée par Monsieur Christophe CHALEIL en sa qualité de Gérant,

Propriétaire de la totalité des 2 296 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société A.C. JARDINS,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Modification des statuts corrélative à un apport de parts sociales,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Après avoir rappelé les termes d'un contrat d'apports en date à COURPIERE (63) du 18 novembre 2024, portant apport par Monsieur Christophe CHALEIL à la société FINANCIERE CHALEIL, des 2 296 parts sociales lui appartenant dans la Société, l'Associée Unique décide de remplacer l'article 7 des statuts par les dispositions suivantes :

« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à vingt-deux mille neuf cent soixante euros (22 960 €).

Il est, divisé en 2 296 parts de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 2 296, entièrement libérées et attribuées en totalité à la société FINANCIERE CHALEIL, Associée Unique. »

Le dernier alinéa de l'article est inchangé.

CC

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Pour la Sté FINANCIERE CHALEIL
Christophe CHALEIL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Chaleil', with a large, sweeping flourish underneath.